

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2024**



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX
Tél : 02.38.28.76.00
Fax : 02.38.28.76.11

Objet :

Stade Georges CLERICEAU– Convention de mise à disposition du nouveau terrain de football synthétique auprès des instances fédérales

Date de convocation

21 mars 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 32.

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20240327-DEL2024017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Publication : 02/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt Sept Mars à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY**
Gérard, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, CARNEZAT,
M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN, M. CARON-PERROUD,
Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,

MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. FOURNEL,
Mmes FARNAULT, SAJET, M. PATRIGEON, Mme PENIN,
M. RAISONNIER, Mme FOUBET, MM. DAUNAY, GABORET,
Mme PLICHON, MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD,
M. CHALENCON
Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

M. SZEWCZYK	Pouvoir à M. BOUQUET
Mme FOLY	Pouvoir à M. DUPATY
Mme MOLINA-AUBERT	Pouvoir à M. FOURNEL
M. SALL	Pouvoir à M. LAVIER
M. DESPLANCHES	Pouvoir à Mme TURBEAUX-JULIEN
Mme HUTSEBAUT	Pouvoir à Mme FOUBET
M. ABRAHAM	

ABSENT :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 27 mars 2024

LL/N° 2024/17

OBJET : Stade Georges CLERICEAU – Convention de mise à disposition du nouveau terrain de football synthétique auprès des instances fédérales

Monsieur le Maire expose :

Une subvention d'un montant de 60.000 € a été accordée pour la réalisation du nouveau terrain de football en synthétique par la Fédération Française de Football (FFF) au titre du dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)

En contrepartie de cette aide financière, la FFF sollicite la mise à disposition ponctuelle du terrain et des équipements annexes, à titre gratuit et à raison de 4 fois par saison sportive pour la formation des éducateurs, la formation des arbitres, la formation des dirigeants et l'organisation d'une réunion du comité de direction du district du Loiret de football.

Les équipements mis à disposition de la Ligue Centre-Val de Loire et du District du Loiret de football pour l'organisation des différents modules de formation et réunions sont :

- Le nouveau terrain synthétique et son éclairage
- Le club house
- Les vestiaires
- La sonorisation
- Le parking

La durée de la convention est de 4 saisons incluant la saison en cours, soit jusqu'au 30 juin 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur avis favorable de la Commission Sports / Jeunesse réunie le 15 février 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention de mise à disposition gratuite du nouveau terrain de football synthétique et des équipements y attenants au Stade Georges Clériceau, à conclure avec la Ligue Centre-Val de Loire et le District du Loiret de football, pour 4 saisons soit jusqu'au 30 juin 2027.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.